



# Compteur électrique intelligent linky : avantage et inconvénients

ENERGIE

## COMPTEUR ÉLECTRIQUE INTELLIGENT LINKY : AVANTAGE ET INCONVÉNIENTS

Dernière modification : 02/11/2016

Le compteur Linky est souvent présenté comme un compteur intelligent dans les médias, en réalité il ne s'agit que d'un objet connecté. L'Union européenne a fixé en 2009 l'objectif de remplacer 90 % des 35 millions de compteurs français. Deux arrêtés du 31 août 2010 et du 4 janvier 2012 relatifs aux dispositifs de comptage sur les réseaux publics d'électricité ont déterminé les règles de fonctionnement afin de parer à toute velléité de collecte de masse.

### Le sommaire de cet article

- 1) Le compteur électrique Linky : inconvénients et avantage
  - 2) Des réserves sur l'efficacité des compteurs Linky et leur intrusion dans la vie privée
  - 3) L'historique des tarifs électriques en France.
  - 4) Premier problème : le devis initial s'est littéralement envolé.
  - 5) Deuxième problème : les compteurs Linky déjà installés ont des dysfonctionnements
  - 6) Troisième problème : des compteurs intelligents sur un réseau vétuste
  - 7) Quatrième problème : les pertes d'emplois
  - 8) Le projet de réforme de l'électricité en France.
  - 9) La loi NOME Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité.
  - 10) La taxe CSPE (Contribution au service de l'Electricité).
  - 11) Historique tarifs électricité
- Autres articles sur l'électricité.

### 1) Le compteur électrique Linky : inconvénients et avantage

Pour les entreprises favorables, « le compteur Linky serait incapable sans autorisation de l'utilisateur de faire la distinction entre l'utilisation d'un sèche-linge et celle d'un téléviseur ou d'un aspirateur. Le rôle d'ERDF devrait se limiter à uniquement comptabiliser les électrons. Des courbes exprimées en kilowattheure (kWh) avec un pas de temps de 10 minutes que les usagers pourront visualiser sur un ordinateur ».

Pour le réseau d'électricité, c'est une possibilité d'assurer un équilibre satisfaisant, car en connaissant la courbe des consommations à la minute près ERDF peut reporter la demande instantanément. Le compteur Linky est donc un outil efficace d'ajustement des consommations d'électricité aux moyens de production. Rien ne va changer pour l'utilisateur par contre, celui-ci risque d'avoir à choisir l'abonnement à une puissance plus élevée en souscrivant au niveau supérieur plus élevé. Les compteurs Linky ne supportent pas les consommations supérieures à celles définies par l'abonnement, les anciens compteurs les toléraient.

Trois millions de compteurs Linky, appelés compteurs intelligents, vont être installés par ERDF courant 2016 pour maîtriser les coûts énergétiques. Le montant total de l'investissement est évalué à 5 milliards d'euros, cet équipement sera généralisé à tous les logements d'ici à 2020.

Le montant de l'enveloppe débloquée pour les investissements d'avenir et notamment le dispositif la transition énergétique est de 12 milliards d'euros.

La part consacrée à la transition énergétique et écologique et la construction urbaine durable équivaut à 2,3 milliards d'euros dont la moitié sera attribuée à l'ADEME pour développer des projets d'entreprises du génie écologique, de la sobriété énergétique ou du recyclage.

Un autre volet concerne la maîtrise des technologies des énergies du futur, comme la pile à combustible, les réseaux de chaleur ou la biomasse.

L'ancien premier ministre Jean-Marc Ayrault, lors de la présentation des principales mesures avait déclaré « Je veux d'une France où l'énergie sera davantage issue du renouvelable que du nucléaire

».

Ci-dessus, le compteur Linky expérimenté pour vérifier l'utilité réelle pour les usagers et son mode de fonctionnement qui va être installé chez les particuliers.

**Le choix du compteur communicant Linky est compréhensible, mais il est dommage qu'il n'ait pas été lié au développement de la fibre optique et de l'internet haut débit filaire. Les radiofréquences qui s'accumulent et dont on ne connaît pas les effets doivent être prises en compte même si elles sont invisibles comme les radiations nucléaires !**



## 2) Des réserves sur l'efficacité des compteurs Linky et leur intrusion dans la vie privée

Les réserves sont liées à la vie privée ainsi que la réelle efficacité du compteur Linky. Le compteur Linky devrait améliorer la facturation sur la consommation réelle et non plus estimée. Ce service rendu aux usagers a provoqué de nombreux débats sur le respect de la vie privée. L'association UFC-Que Choisir a été déboutée, en mars 2013, de son recours devant le Conseil d'État afin d'obtenir l'annulation du déploiement de Linky. L'association UFC-Que Choisir estimait que cette promesse faite aux usagers de « mieux connaître leur consommation d'énergie en temps réel et ainsi de la maîtriser » était fautive, car un compteur Linky ne dispose pas d'un dispositif d'affichage permettant aux consommateurs d'avoir accès à leurs différentes données de consommation.

La Cnil (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) a indiqué que la collecte des données sur la consommation permettait de détailler une chronologie précise des habitudes de vie des usagers (heure de lever et de coucher, heures d'absences dans la journée ou la nuit, absences prolongées, etc.) ce compteur Linky ne permet donc pas la préservation de la vie privée. Les collectivités territoriales, propriétaires du réseau de distribution, qui sont actuellement propriétaires des compteurs devraient également devenir propriétaire des 35 millions de compteurs Linky.

## 3 ) L'historique

Le 18 avril 2013, l'ancien PDG d'EDF, Henri Proglio, lors d'une audition devant le Conseil national du débat sur la transition énergétique avait indiqué que la mise en place des 35 millions de compteurs électriques « intelligents » nécessiterait 5 à 7 milliards d'investissements.

Les précédentes estimations étaient chiffrées à 4,3 milliards d'euros. Delphine Batho, l'ancienne ministre de l'Écologie, lors du lancement d'un groupe de travail pour la concrétisation du

programme de Linky avait indiqué que ce coût prévu en 2014 ne serait pas supporté par les consommateurs.

D'après ERDF, le déploiement du compteur Linky serait prévu à partir de 2014, l'expérimentation menée avec 300.000 compteurs Linky depuis 2010 s'est avérée concluante. Le compteur Linky devrait permettre de réduire les dépenses énergétiques en facilitant la gestion des réseaux de distribution de l'électricité pour l'exploitant.

L'électricité Les compteurs électriques Linky : inconvénients et avantage

Bruxelles impose à la France de s'équiper de nouveaux compteurs électriques Linky. Ce nouveau compteur (Linky compteur d'électricité intelligent) a commencé à être installé en France à partir de 2010, afin de remplacer les 35 millions de boîtiers actuels d'ici à 2020.

Les élus de la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies) qui l'ont expérimenté soulignent des « dysfonctionnements au niveau du réglage du disjoncteur », qui « peut provoquer des coupures à répétition et le non-fonctionnement d'appareils ». Ils estiment par ailleurs que les usagers devraient avoir accès à « un niveau minimal d'information » sur leur consommation, afin de « tendre vers un comportement plus vertueux ». Une note émanant de l'ADEME adressée au ministère de l'Écologie avait déjà formulé cette remarque.

Le ministre en charge du dossier avait signé un décret publié au journal officiel du 2 septembre 2010 qui fermait l'expérimentation fin 2010 sans avoir procédé au test de ces compteurs Linky. La CRE avait décidé de poursuivre l'expérimentation sur le 1er trimestre 2011 en associant l'ADEME. EDF par sa filiale ERDF a pu ainsi installer ce type de compteurs Linky pour réaliser de substantielles économies. Le prix des compteurs Linky resterait à la charge des usagers. Les nouveaux compteurs électriques Linky ont été expérimentés pendant la période hivernale 2010 2011. Le compteur Linky dispose d'une technologie avancée (AMR Automated Meter Reading) qui identifie de manière plus détaillée et précise, et éventuellement en temps réel la consommation énergétique d'un foyer, d'un bâtiment ou d'une entreprise, et la transmet, par téléphone ou courant porteur en ligne (CPL) au gestionnaire des données de comptage. Cet appareil est appelé également « compteur intelligent ».

Le rôle des compteurs intelligents est l'établissement de factures en temps réel (parmi les avantages avancés par ses partisans : il aide l'utilisateur à repérer les postes les plus coûteux ou les plus énergivores en énergie. Le compteur Linky peut l'informer de microcoupures ou de pertes sur le réseau électrique.

Les compteurs Linky permettent des gains de productivité par la suppression des postes liés au relevé des compteurs (un avantage réel pour les entreprises chargées des relevés). En France, cette mission est confiée au distributeur par la loi du 7 décembre 2006).

Un compteur est appelé AMM( Advanced Meter Management) lorsqu'il est programmable à distance et équipé d'un appareil de coupure à distance. Cette deuxième qualité est capitale, car elle va bien au-delà du simple relevé à distance et ouvre l'ensemble du réseau de distribution d'électricité à des évolutions profondes génériquement connues sous le nom de « réseau intelligent ». Les inconvénients majeurs pour l'utilisateur sont les coûts d'équipement de maintenance et le risque d'atteinte potentielle à la vie privée.

Le coût prévu initialement à 4 milliards pourrait passer à 8 milliards pour équiper les 35 millions de foyers français. Au final, les usagers vont devoir déboursier huit milliards d'euros pour l'installation dans les 35 millions de foyers abonnés à EDF d'un nouveau type de compteur électrique « intelligent » appelé Linky.

La facture pour chaque foyer français devrait s'élever à 230 €. Les avantages mis en avant : les ménages devraient mieux maîtriser leur consommation grâce à ce système rendu obligatoire par une directive européenne de 2006. Cette directive européenne stipule que 80 % de la population devra être équipée d'ici à 2020. Cependant, toute une série de problèmes apparaît au fil du temps :

#### **4) Premier problème : le devis initial s'est littéralement envolé.**

La facture devait s'établir selon la filiale d'EDF chargée de la distribution de l'électricité/ERDF (Électricité Réseau Distribution France), entre 4 et 5 milliards d'euros sur dix ans pour changer la totalité du parc français. Les collectivités locales, propriétaires des compteurs annoncent après calcul un doublement du devis.

#### **5) Deuxième problème : les compteurs Linky déjà installés ont des dysfonctionnements.**

Dans la région de Tours, sur 19 000 compteurs Linky qui ont été mis en place, seuls huit fonctionnent correctement. 40 000 compteurs de nouvelle génération devaient être installés (31 mai 2010),

Dans la région lyonnaise où 200 000 foyers devaient être équipés en décembre 2010. Déclaration des élus : « On se dit que ces milliards d'euros pourraient être mieux utilisés ».

Le compteur électrique intelligent Linky doit encore être amélioré, car celui-ci connaît encore quelques dysfonctionnements. Des élus ayant testé ce nouveau compteur électrique appelé Linky déjà installé en France à partir de 2010, indiquent qu'il devrait par conséquent être modifié avant d'être mis en service : c'est ce que demandaient les élus de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR).



Un centre d'exploitation EDF. Documentation Picbleu

#### **6) Troisième problème : des compteurs intelligents sur un réseau vétuste**

Jean-Marc Proust, porte-parole de la Fédération des collectivités locales qui concèdent l'exploitation du réseau de distribution électrique avait déclaré « A quoi cela sert-il d'avoir des compteurs du XXIe siècle si l'électricité est acheminée par un réseau vétuste ? ».

#### **7) Quatrième problème : les pertes d'emplois**

Les syndicats redoutent que cette nouvelle technologie supprime des emplois en remplaçant les techniciens chargés de la relève des compteurs et aboutisse à la suppression de 5 400 postes sur 45 000 chez ERDF.

Le kilowattheure en France est le moins élevé de tous les voisins européens, la mise à niveau du parc nucléaire et du réseau de distribution va faire augmenter fortement tous les tarifs électriques. Les ménages français profitant de tarifs réglementés très bas, paient encore leur électricité près de 30 % moins cher que la plupart de leurs voisins européens,

Ces tarifs réglementés sont censés refléter le coût de la production de courant électrique d'origine nucléaire. Le réseau électrique est proche de la rupture, car le parc nucléaire est ancien. De gigantesques investissements sont obligatoires, et c'est l'utilisateur qui, finalement, en paiera la facture.

Pour faire passer l'[augmentation des tarifs de l'électricité](#), l'argument qui consiste à dire que les hausses inciteront les consommateurs à maîtriser leurs dépenses pourrait être repris à son compte par Monsieur Jean-Bernard Lévy qui a pris ses fonctions de PDG d'EDF le 23 novembre 2014 (il est le successeur d'Henri Proglio).

## 8) Le projet de réforme du marché de l'électricité

La nouvelle organisation du marché de l'électricité selon les projections de la Commission de régulation de l'énergie (CRE), devrait entraîner une hausse de tous les tarifs électricité jusqu'en 2025. Elle atteindrait 11,4 % pour les particuliers, la première année et par la suite 3,5 % par an. EDF réclame plus de moyens pour financer ses investissements. EDF tente régulièrement d'obtenir du gouvernement une revalorisation de ses tarifs de vente, qu'il juge trop faibles.



Depuis le 1er janvier 2008, la séparation de la fourniture d'énergie et de la distribution est effective. Réseau EDF Photo Picbleu®

## 9) La loi NOME : Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité :

La loi NOME (nouvelle organisation du marché de l'électricité) selon le document de la CRE, « contraindrait » EDF à augmenter en 2010 ses tarifs bleus (particuliers et petits professionnels) de 11,4 % puis jusqu'en 2025 une hausse régulière de 3,5 % par an. Concernant les tarifs réservés aux entreprises, la hausse serait après le vote de la loi de 14,8 % puis de 3,7 % par an de 2011 à 2025. La CRE demande une hausse de 7,1 % puis de 3,1 % par an. L'objectif de la loi NOME serait de favoriser la concurrence dans un secteur dominé par l'ancien monopole public.

Elle fait obligation à EDF de revendre jusqu'à un quart de la production de son parc nucléaire à ses concurrents (GDF Suez, Poweo, Direct Energie...), afin de permettre à ces derniers d'accéder à une électricité à bas coût.

En janvier 2010, le quotidien Les Échos avait fait état de « projections internes » à EDF qui envisageaient une hausse des tarifs aux particuliers de l'ordre de 24 % entre 2010 et 2015.

L'économiste Vincent Maillard, ancien directeur des tarifs chez EDF estimait que : « EDF cherche en réalité à se servir de la loi NOME pour négocier une augmentation de ses tarifs », « Une hausse

des tarifs n'est pas nécessaire aux investissements d'EDF », ajoutait-il, en jugeant que « la priorité doit en réalité être mise sur la bonne gestion du parc nucléaire ».

Le 26 mai 2010, le ministère de l'Énergie de l'époque avait démenti « catégoriquement les rumeurs relatives aux tarifs de l'électricité ». « Le gouvernement est responsable de la détermination des tarifs réglementés et nul autre n'a autorité aujourd'hui pour établir des orientations à ce sujet ». De son côté le groupe d'électricité EDF a affirmé : « Aucun élément dans les propositions d'EDF sur la loi NOME n'entraînerait les hausses de tarifs évoquées par la CRE ». Ce risque de hausse tarifaire est largement dénoncé par les syndicats d'EDF. Fin avril 2010, la CGT, la CFE-CGC et la CFTC estimaient que si la réforme était adoptée « les tarifs subiraient fatalement une hausse substantielle ». (Source AFP).

## 10) La taxe CSPE

Certaines taxes vont être soumises à une forte hausse afin de soutenir l'énergie verte. La CSPE (contribution au service public de l'électricité), peu connue est payée par chaque abonné et reversée à EDF pour compenser le manque à gagner lié au rachat de l'électricité verte.

Lorsqu'un particulier installe des panneaux solaires photovoltaïques, EDF est obligée de racheter son électricité à un prix près de quatre fois supérieur à celui du marché. Ces cadeaux faits à quelques usagers privilégiés coûtent de plus en plus cher : près de 2,5 milliards d'euros en 2010, d'après la CRE (Commission de régulation de l'énergie). Le directeur des prix et des tarifs à EDF Marc Benayoun a déclaré « Vu tous les projets en cours, la CSPE devrait atteindre au moins 12 euros ».

Rappelons que la taxe CSPE d'une valeur de 4,50 euros par mégawattheures consommés à ce jour pourrait être portée à 6 euros par mégawattheures consommés pour revenir à un équilibre. La CSPE (contribution au service public de l'électricité) est une taxe qui va être amenée à augmenter significativement pour chaque usager.

## 11) Historique tarifs électricité

En juillet 2009, l'ancien patron d'EDF Pierre Gadonneix avait réclamé une hausse de prix de 20 % sur 3 ans, ce qui lui avait coûté son poste. « Cette question va se reposer », avait-il prédit juste avant de quitter ses fonctions. Les dernières projections établies par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) le gendarme du secteur, se basant sur les demandes formulées par EDF dans le cadre de la réforme du marché de l'électricité montrent que la loi réformant le marché de l'électricité conduira à une forte augmentation des tarifs. Source Agence France Presse (AFP).

La hausse globale des tarifs réglementés de l'électricité de 1,9 % depuis le 15 août 2009 dissimule une grande diversité de situations.

L'augmentation de 1,9 % n'est qu'une moyenne qui cache des situations très diverses. Les différents tarifs n'évoluant pas de la même façon en fonction de l'option souscrite, certains usagers vont subir une hausse bien plus importante que celle annoncée. D'autres, peu nombreux, devraient constater une légère baisse. En effet, certains consommateurs pourraient, en fonction de l'offre qu'ils ont choisie et de leur niveau de consommation, constater une forte augmentation de leur facture énergétique.

Les 500 000 abonnés au tarif Tempo paient les jours « rouges » très cher (à un tarif dissuasif) lorsque le réseau électrique est très sollicité, et moins cher les jours « bleus ». En moyenne, et à consommation égale, leur facture va grimper de 4,7 %, soit 36 euros de plus par an, selon les calculs réalisés par la Commission de régulation de l'énergie (CRE).

Les clients qui bénéficient encore de l'offre « EJP » Effacement Jour de Pointe, appelée à disparaître, se voient infliger, en moyenne, une augmentation de près de 10 %, ce qui correspond à une majoration de 60 euros par an.

## • LES OPPOSANTS À LA LOI NOME

Loi sur la Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité (NOME) : un mauvais coup de plus contre le service public de l'électricité

Ce site dénonce les tarifs électriques qui selon ces opposants vont mathématiquement augmenter puisqu'il est reconnu que la concurrence ne peut s'exercer lorsqu'ils sont trop bas.

Quel que soit le prix de rachat

C'est dans la nuit du 24 novembre 2010 que l'Assemblée Nationale a voté le texte définitif.

Depuis le début de juin 2010, les parlementaires ont eu entre les mains l'avenir du service public de l'électricité. Les 27, 28 et 29 septembre 2010, le Sénat a adopté le projet de loi.

« Du jamais vu : obliger une entreprise, dans le monde de la concurrence libre et non faussée, à céder une partie de ses atouts à des concurrents qui produisent peu ou pas du tout d'électricité.

Cette loi est une étape supplémentaire vers la déstructuration complète du secteur électrique, sous le prétexte fallacieux de permettre la sacro-sainte concurrence, qui dans le domaine de l'électricité, tout le monde le constate désormais, fait augmenter les prix ».

Lire la suite sur le site :

